

**REGLEMENT INTERIEUR**

**Enfants et adolescents**

**Article 1 : Respect**

Chacun s’engage à respecter physiquement et verbalement l’ensemble des personnes qu’il pourra rencontrer au sein du cabinet et à veiller aux locaux et au matériel.

**Article 2 : Responsabilité**

Le responsable de l’enfant s’engage à accompagner ou faire accompagner son enfant jusqu’au cabinet afin de s’assurer de la présence de la sophrologue et de revenir le chercher à l’heure, à la fin de la séance.

**Article 3 : Durée des séances et retard**

La durée d’une séance individuelle est fixée à 30 mn pour les enfants de moins de 12 ans et à 45 mn pour les enfants de 12 à 16 ans. Tout retard sera déduit du temps de la séance pour ne pas perturber le temps de la séance de la personne suivante. Le montant de la séance reste dû dans sa totalité.

**Article 4 : Absence**

Sauf cas de force majeure, toute absence à une séance qui n’aura pas été signalée, au moins 24h à l’avance, sera due.

**Article 5 : Téléphone portable**

Tous les téléphones portables doivent être éteints complètement pour éviter toute sonnerie ou vibration pendant les séances.

**Article 6 : Boissons et nourriture**

Il est formellement interdit de manger à l’intérieur du cabinet. Seules les bouteilles d’eau sont acceptées lors des séances.